



UDSP - Dossier reçu le :

Dossier d'aide sociale

de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Vienne

L'UDSP a toujours soutenu les Sapeurs-Pompiers de la Vienne en restant cependant vigilante à la bonne utilisation des fonds.

Un de nos objectifs principaux est de **venir en aide aux Sapeurs-Pompiers dans le besoin.**

Comme il est stipulé dans les statuts, l'UDSP a pour but d'assurer d'accorder à ses membres ou à leurs ayants droits toutes formes d'aide ou assistance que pourraient motiver des cas de détresse, provoqués par des événements imprévisibles et involontaires

Notre association aide aussi les personnels administratifs et techniques, ainsi que les jeunes sapeurs-pompiers et les anciens sapeurs-pompiers.

*Les dossiers sont à adresser à l'attention du Président
de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Vienne*

- *par courrier : 11 avenue Galilée BP 60120 86961 Chasseneuil Futuroscope Cedex*
- *par mail : union@sdis86.net*

VOS COORDONNEES :

Nom et Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse du domicile :

.....

Téléphone :

Profession :

Situation de famille : Marié(e) / Divorcé(e) ou séparé(e) / Vie maritale / Célibataire

Fonction au SDIS : SP Volontaire / SP Professionnel / JSP / Anciens SP / PATS

Amicale :

ENFANTS VIVANT AU FOYER :

Nom et Prénom :

Date et lieu de naissance :

Classe ou emploi occupé :

Nom et Prénom :

Date et lieu de naissance :

Classe ou emploi occupé :

Nom et Prénom :

Date et lieu de naissance :

Classe ou emploi occupé :

Nom et Prénom :

Date et lieu de naissance :

Classe ou emploi occupé :

AIDES RECUES OU A VENIR :

De l'amicale :

De la commune :

Du SDIS :

Du conseil général :

D'une assurance personnelle :

Autres aides financières :

.....

.....

Liste des pièces justificatives à fournir :

- ... Copie du livret de famille

- ... 3 derniers bulletins de salaire (toutes personnes du foyer)

- ... Dernier avis d'imposition

- ... Tableau de remboursement des emprunts en cours

- ... Copie des charges courantes : loyer, EDF, télécom, assurances, frais liés aux enfants (garde, cantine, scolarité ...)

- ... Tout autre document que vous jugerez utile

IMPORTANT

Tous les documents justificatifs doivent avoir moins de 3 mois.